



Le Courrier des Égliseneuvois

Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues

Juillet 2012

Nouvelle Série—Numéro 9



Illustration © Maison Van Stijn, 2008

Communauté de Communes du Sancy



Sommaire :

- *Informations pratiques* page 2
- *Le mot du Maire* page 3
- *La vie municipale : les élus et leurs décisions* pages 4 à 16
- *Les animations du 2^{ème} semestre 2012* page 17
- *Florilège photographique du premier semestre 2012* pages 18 et 19
- *La Maison des Mystères : un projet très innovant* pages 20 et 21
- *La vie des Associations* pages 22 et 23
- *La leçon de patois - La chronique du temps passé* pages 24 et 25
- *Le Concours Salers - 1^{ère} Journée des saveurs et savoir-faire* pages 26 et 27
- *L'Assainissement Privé (SPANC) - Les mots croisés* pages 28 et 29



ISSN en cours, dépôt légal Juillet 2008, Directeur de publication: Jean-René Tournadre ,
Rédacteur en chef: Dominique Wintrebert
Comité de rédaction : Jacques Bernard, Martine Blavignac, Didier Cardenoux, Christian Dekimpe
Illustration de couverture: Ellen et Gerti Van Stijn
Conception et réalisation : Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues

Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09
EDF, dépannage sécurité : 0910 333 063
Enfance maltraitée : 119
SOS Amitié : 04 73 37 37 37
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13
Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi et mercredi : 10h - 12 h : Jean-René Tournadre
Mardi : 11h - 12h : Jean-Claude Dalmas
Jeudi 10h - 12 h : Didier Cardenoux
Vendredi : 11h - 12 h : Roger Vidal
Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints

Sur rendez-vous

Ouverture du bureau de poste :

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h, 13h30-16h
Mercredi : 9h-12h30, 14h-16h
Vendredi : 9h-12h, 14h-16h30
Fermé le samedi

Député : Jean-Paul Bacquet : 04 73 89 68 95
Conseiller Général : Lionel Gay : 04 73 79 61 05
École : 04 73 71 95 77

Communauté de Communes du Sancy - 6 avenue du
Général Leclerc - 63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

Bureau de l'Office du Tourisme : 04 73 71 92 65
Rez de chaussée de la Maison des Fromages
Ouverture en juin
Mercredi : 9h30-12h30_samedi: 14h-17h30

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecin :

Pierre Brunie : 04 73 71 90 43 ou 09 79 39 41 19

Dentistes :

A Besse : Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09
Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmier :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 38

Kinésithérapeutes :

A Besse : Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie Thomas : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67

Lebas et Rousseau

ADMR Cézallier-Sancy : 04 73 71 91 78

Bibliothèque, salle à côté de l'église, ouverture le
mardi de 14h30 à 18 heures. Accès internet.

Déchetterie de Besse : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
Mardi de 8heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé le jeudi.

Ramassage des objets encombrants (sous condition): le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49): les lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15

Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, **Arrivée Égliseneuve** 17:50 (Lundi et mercredi)
Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:35 (Vendredi)

Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Fax 04 73 71 93 98 - Courriel : [egliseneuve@free . fr](mailto:egliseneuve@free.fr)



Le mot du Maire



Chères Egliseneuveuses, Chers Egliseneuveux,

Ce printemps électoral a conduit notre pays vers le changement au niveau national, et en nous rattachant à la circonscription de Clermont Montagne, il nous a doté d'une nouvelle députée, Danielle Auroi.

Notre arrondissement reste cependant celui d'Issoire où est arrivée à la Sous Préfecture Mme Hélène Géronimi. Nous adressons à ces deux personnalités nos vœux de bienvenue et espérons que notre commune saura être l'objet de leur attention.

Nous croyons que le dynamisme de notre commune n'est pas passé inaperçu, en particulier son dynamisme culturel symbolisé par l'inauguration du nouveau Foyer Rural.

Durant le dernier semestre notre bourg a connu un certain remue-ménage. La rue centrale, route de Picherande, a été rénovée et les réseaux sont en cours d'enfouissement. Le champ de foire a subi un aménagement pour accueillir le 37^{ème} concours de la Race Salers du 1^{er} septembre prochain. Les périmètres de protection des captages d'eau et les remises en état des ouvrages de la Fage, la Banny et les Grangeounnes sont sur le point d'être achevés.

L'avenir, lui aussi, sera placé sous le signe du même dynamisme : dès cet automne, la tranche de travaux d'assainissement séparatif du lotissement Elie Cleedel et du chemin de ronde sera mise en œuvre ; le diagnostic de l'alimentation en eau potable débutera dès la fin juillet sous l'égide du cabinet C2EA. Il durera 8 mois ; Les travaux de voirie inscrits dans le cadre du FIC 2012 seront entrepris en septembre par dérogation du Conseil Général. L'étude du PLU se poursuit et une réunion publique se tiendra en octobre.

Tout ceci a été et est accompli sans qu'il ait fallu augmenter le taux des trois taxes locales et ce en raison de l'application d'une politique de stricte gestion de nos finances.

Pour finir sur une note plus récréative j'évoquerai le projet de la « maison du mystère » qui, dans les locaux de l'Arche, serait susceptible de devenir une nouvelle et forte attraction et un lieu d'interrogation, voire d'interprétation de l'homme face au surnaturel.

Je vous souhaite un bel été et vous assure de mon dévouement à la collectivité dont vous m'avez confié la charge.

Bien amicalement, Votre maire, Jean-René Tournadre.



La vie communale

Les textes présent sont des résumés. Seuls les textes originaux, consultables en Mairie, font foi.

CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 février 2012 à 09 h 30 heures
(début de la séance à 10 heures)

Étaient Présents : Messieurs Jean-René Tournadre, Pierre Moins, Guy Laborie, Jean-Paul Papon, Patrice Martin, Didier Cardenoux, Roger Vidal, Stéphane Vaissaire, Patrice Marion (10 h 10), Jean-Claude Dalmas (10 h 30), Mesdemoiselles : Catherine Auguin et Aurélie Grégoire (11 h15).

Secrétaire de séance : Didier Cardenoux.

Avant d'ouvrir la séance, à la demande du Maire, une minute de silence a été observée à la mémoire de Daniel Bellaigue, Maire de Saint-Julien Puy Lavèze, Président de l'Association des Maires Ruraux du Puy de Dôme.

- ORDRE DU JOUR -

-1° - Approbation du compte-rendu de la dernière séance : Il est approuvé à l'unanimité.

-2° - Affaires foncières : régularisations des ventes, acquisitions et échanges divers :

Chemin de Savine : (zone POS : NC)

Dans le cadre de l'échange multilatéral entre les époux Grégoire de Graffauzeix, les consorts Sabatier et la Commune concernant le chemin de Savine tel que la modification du parcellaire dressé par Monsieur Blanchard, géomètre, l'indique et pour compléter la délibération du 6 novembre 2008, le Conseil, à l'unanimité, précise :

- Qu'il s'agit ici d'un échange sans soulte ;
- Que l'ensemble des frais occasionnés par cette opération et notamment les frais notariés restent à la charge de Bernard et Danielle Grégoire, demandeurs ;
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cet échange et notamment l'acte notarié.

Échange Commune/Cardenoux : (parcelles AB 67 et AB 397) :

Dans le cadre de l'échange mis en référence et pour compléter les décisions du Conseil municipal des 29 octobre 2009 et 23 avril 2011, le Conseil à l'unanimité :

- précise qu'il s'agit ici d'un échange sans soulte et que les frais occasionnés par cette transaction immobilière sont à la charge de la Commune.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cet échange et notamment l'acte notarié.

Chemin de L'Esclauzette : (zone POS : ND et NC) :

Pour répondre à la demande de la famille Golfier et pour compléter les précédentes décisions du Conseil, l'Assemblée délibérante à l'unanimité dit :

- que le transfert du chemin de l'Esclauzette dans le domaine communal se fera pour « un euro symbolique »,
- que les frais résultant de cette opération sont à la charge de la famille précitée,
- donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié.

Chemin de Cros de Redondel : (zone POS : NC) :

Pour répondre à la demande de Marie-Claude et Robert FAU et pour compléter la décision du Conseil du 28 mars 2009, l'Assemblée délibérante à l'unanimité précise que cette transaction se fera pour « un euro symbolique ».

Vente de la parcelle E 189 Sise à La Renonfeyre aux Époux Orliac suite au referendum du 08 décembre 2010 : (zone POS : NCa) : En complément de la décision du Conseil du 29 janvier 2011, l'Assemblée délibérante à l'unanimité précise qu'il s'agit ici de la parcelle cadastrée E 189 et non E 180. D'autre part, en l'absence de commission syndicale, Monsieur le Maire est mandaté pour signer l'acte notarié.



Chemin de Dressondeix : Dans le cadre de l'élargissement du chemin de Dressondeix, la Commune a décidé d'acquérir des portions de parcelles (AD 1, AD 162 et AH 93) appartenant à l'indivision Guittard pour « un euro symbolique », les frais étant à la charge de la commune. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié.

Chemin de Bohemy (ZONE POS : NC) : Dans le cadre du transfert du chemin de Bohémy dans le domaine communal et en complément de sa décision du 20 février 2010, le Conseil Municipal dit que cette transaction immobilière sera réalisée pour « un euro symbolique ».

Régularisation cadastrale avec Monsieur Guy Monier : Monsieur le Maire rappelle que pour favoriser l'accès à la station d'épuration, il avait été demandé à Monsieur Guy Monier de céder à la collectivité une portion de sa parcelle cadastrée AB 501, soit 8 m². Le Conseil, ayant ouï et après délibération à l'unanimité :

- Décide d'acquérir une portion de la parcelle susvisée pour une surface de 8 m² pour « un euro symbolique »,
- Dit que les frais notariés seront pris en charge par la Commune ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

Chemin de la Combe Chave (zone POS : NC) : Pour donner suite à la demande de Monsieur Vidal qui souhaite transférer le chemin qui dessert sa propriété de la Combechave dans le domaine privé communal, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- o DECIDE d'acquérir l'assise du dit chemin pour « un euro symbolique » ;
- o DIT que tout les frais générés par cette opération seront à la charge du demandeur ;
- o MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération et notamment l'acte notarié.

Déviations d'une portion du Chemin « Bost De Village – La Farge » (zone POS : NC) : En complément de ses décisions des 28 octobre 2010 et 23 avril 2011, le Conseil à l'unanimité :

- o DECIDE qu'il s'agit ici d'un échange sans soulte ;
- o Que l'ensemble des opérations entrainera la rédaction d'un seul acte notarié et que les frais seront pris en charge par le demandeur à l'exception des frais de constitution de la servitude (décision du 28 octobre 2010) qui restent à la charge de la Commune.

-3°- ERDF : convention de servitude sur la parcelle AB 545 : Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réhabilitation de la micro centrale hydraulique de la Rhue, une convention de servitude sous signatures privées a été consentie à ERDF pour l'implantation d'une canalisation souterraine d'électricité sur la parcelle cadastrée AB 545. A ce jour et dans le but de réitérer par acte authentique la convention susvisée et à la demande de Maître SOURDILLE, Notaire, mandaté par ERDF, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer au sujet de cette mise à disposition.

Le Conseil ayant ouï et après délibération, à l'unanimité DECIDE:

- D'autoriser la mise à disposition susvisée à ERDF,
- Mandate le Maire pour signer l'acte définitif.

-4°- Diagnostic du réseau AEP : choix du bureau d'études : Le Maire rappelle au Conseil municipal que plusieurs bureaux d'études ont été contactés pour l'opération mise en objet et que la Commission « Appels d'Offres » s'est réunie le 27 janvier dernier pour l'ouverture des plis. Seuls deux bureaux contactés ont répondu à l'offre :

- SAFEGE pour la somme de 20 236.90 €H.T.
- C2EA pour la somme de 17 340 €H. T.

A prestations égales, la Commission propose de retenir l'offre de C2EA. Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

- décide d'entériner le choix de la commission susvisée et retient l'offre proposée par le bureau C2EA pour la somme de 17 340 €H. T. ;
- mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'opération susvisée et notamment la lettre de commande.

Le Maire précise que ce choix est d'autant plus opportun que ce bureau d'études a déjà travaillé pour les communes de Saint-Donat, Saint-Genès Champespe et Chastreix avec lesquelles un projet de mutualisation des services « eau-assainissement » est en cours d'élaboration.

-5°- Signalisation : choix des fournisseurs pour les panneaux : Après avoir pris connaissance des diverses offres et sur proposition du Maire, le Conseil, dans le cadre de la subvention au titre des amendes de police obtenue en 2011 :

- DECIDE de retenir le devis des établissements « SIGNAUX GIROD AUVERGNE » pour un montant de 2 200 €H.T, subventionné à 75 %,
- CHARGE et MANDATE le Maire pour signer le bon de commande.

Toujours dans le cadre ci-dessus évoqué mais pour l'année 2012, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre des établissements précités pour la somme TTC de 1 662.44 €
- DIT qu'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police sera déposé auprès des services du Conseil Général,
- DIT que ce programme sera essentiellement consacré à la signalisation au sol,
- MANDATE le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de l'opération susvisée.

Enfin, à l'unanimité, il est décidé de retenir l'offre des établissements MIC pour la réalisation des deux panneaux d'entrée du Bourg, le tout pour la somme de H. T. de 2 121.42 €

A l'unanimité, les deux phrases en patois ci-dessous sont retenues pour être inscrites sur les panneaux susvisés :

- Route de Besse : « Ana veire le sau d' Entraygues e qui de Bo de Chau ».
- Route de Condat : « Ghlizanevà, sou froumaje, sou marcha, sou egliza ».

-6°- SIEG : travaux d'enfouissement des réseaux France télécom route de Picherande + chemin de ronde (côté nord) : Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 2.597,71 €T.T.C.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 4.186,00 €T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- De solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût T.T.C. des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit 2.035,11 €T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Le Maire indique qu'un devis complémentaire sera fourni par le SIEG pour la route de Picherande et le Chemin de Ronde (côté nord).

-7°- SIEG : cotisation et maintenance des illuminations festives : Le nombre des illuminations est maintenu. Le Conseil a pris acte du montant des cotisations qui s'élève :

- Pour l'année 2012 : 420.13 €
- Pour l'année 2013 : 776.13 €

-8°- SIVOM du Pays de Besse-Cézallier-Sancy : Modification des statuts : Le comité syndical du SIVOM du Pays de Besse-Cézallier-Sancy a décidé, lors de sa réunion du 16 décembre 2011, de mettre en place l'acheminement de colis ou l'équivalent en repas « SIVOM » pour les personnes de notre territoire en situation de précarité alimentaire. Les colis ou repas seront acheminés par les travailleurs sociaux aux personnes susvisées, la logistique étant assurée par le SIVOM.

Le Maire propose donc au Conseil de délibérer sur la nouvelle compétence optionnelle et les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident d'adhérer à la compétence ci-dessus évoquée,
- Décident de voter la modification des statuts que cette nouvelle compétence génère,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

-9°- Projet de remplacement du camion Renault : Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de remplacer le camion Renault et fait état des ses prospections auprès des garages. Il précise qu'il s'agit ici de véhicules dont la conduite ne nécessite pas le permis poids lourd. Deux propositions sont exposées :

- Renault pour la somme H. T. de 26 400 €
- Nissan pour la somme H. T. de 21 484 €

Considérant la vétusté du véhicule ci-dessus évoqué et les réparations qu'il nécessite, le Conseil, par 2 absents, 1 voix contre et 10 voix pour :

- DECIDE d'acquiescer un nouveau véhicule de marque Nissan aux conditions précitées,
- MANDATE le Maire pour négocier une éventuelle reprise de l'ancien camion auprès du garage,
- MANDATE le Maire pour la mise en vente de ce même véhicule si la reprise ne s'avère pas intéressante,

- DIT que les crédits nécessaires à cet achat seront inscrits au Budget Primitif 2012.

-10°- Projet d'acquisition d'un nouveau barnum : Didier Cardenoux rappelle que la Commune dispose de deux barnums mais que dans le cadre des festivités locales, il est souvent nécessaire d'emprunter ceux des communes voisines. Il propose donc d'en acquérir un nouveau pour la somme de 2 930 €H. T et le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir un barnum auprès des établissements Altrad Mefran pour la somme de 2 930 €H. T.
- DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition seront prévus au Budget Primitif 2012.

-11°- Occupation du Domaine Public à Graffauzeix : Demande de Lucien Grégoire :

A l'unanimité, il est décidé de reconduire l'autorisation à Monsieur Lucien Grégoire pour une durée de douze mois pour l'implantation un abri démontable sur le domaine public à Graffauzeix.

-12°- Soutien au Conseil Régional pour la réalisation de la ligne à grande vitesse (TGV) : Le Conseil municipal se prononce pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne, et qui garantit :

- la création d'une gare nouvelle « TGV Auvergne » entre Moulins et Vichy,
- un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand, limitant le parcours final sur ligne classique à 70 km
- les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne,
- Une diminution de 50 % du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon,
- La création, entre Lyon et Montluçon, d'un premier tronçon de plus de 200 km correspondant au barreau ferroviaire est-ouest à grande vitesse et qui servira à terme à relier Nantes et Bordeaux à Lyon via le Massif Central, en évitant la Région Parisienne,

Le Conseil soutient la réalisation de la LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible et qui en particulier ne devra pas traverser la forêt de Tronçais et devra préserver le Vignoble de Saint Pourçain et le Val d'Allier.

-13°- Composition du bureau pour la consultation des électeurs de la section de Moudeyre du 1^{er} mars 2012 : Sont nommés :

- Président : Didier Cardenoux,
- Assesseurs : Patrice Martin et Guy Laborie,
- Secrétaire : Jean-Paul Papon.

-14°- Mesures et améliorations de l'accessibilité aux bâtiments et espaces publics : Dans le cadre d'une étude commandée par la Communauté de Communes du Massif du Sancy, le Maire fait état du bilan de l'audit dressé par « ACCESMETRIE ». Ce dernier s'établit comme suit (montant H. T.) :

BATIMENTS + VOIRIES + ESPACES PUBLICS, MONTANT € (H. T.), % D'ACCESSIBILITE

ECOLE, 142 310, 95%; MAIRIE, 35 350, 94%; FOYER LOGEMENT, 42 830, 69%; EGLISE, 10 700, 96%; O. T. « MAISON DES FROMAGES », 6 570, 74%; GITE DES RIVAUX, 29 420, 62%; GITE DE SOUGEALASSOUZE, 59 070, 100%; FOYER RURAL, 46 730, 100%; CIMETIERE, 2 750, 24%; CHAPELLE DE LA FONT SAINTE, 450, 0%; STADE, 1 600, 24%; ROUTE DE PICHERANDE, 2 900, 83%; PLACE DE LA POSTE, 2 700, 100%; ROUTE DE CONDAT, 12 300, 100%; ROUTE DE SAINT GENES, 2 350, 100%; PLACE DU MARCHÉ, 4 090, 66%; PLACE DU FOIRAIL, 800, 66%; RUE DE L'EGLISE, 59 406, 100%; ROUTE DE BESSE, 13 400, 100%; PLACE DU LAVOIR, 3 700, 100%; SQUARE HENRY ANDRAUD, 17 160, 100%; PLAN D'EAU, 20 390, 24%

Sur proposition du Maire et afin de définir les priorités, les élus sont conviés à une réunion qui se tiendra en présence de Sébastien Gouttebel de la DDT Sancy Val d'Allier : vendredi 10 février 2012 à 10 H.

-15°- Espace Ésotérique : Avant Projet : Le Maire rappelle qu'il s'agit ici d'un projet qui s'inscrit dans un projet culturel commun avec l'ensemble des communes de la CCMS et pour lequel, cette même communauté apportera son soutien technique, la commune étant le maître d'œuvre. A ce jour, nous sommes en attente d'une étude que Monsieur Ricros doit nous faire parvenir. Monsieur le Maire propose d'inviter Monsieur Ricros à présenter son projet devant le Conseil municipal.

-16°- Informations diverses :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Présentation de l'avant projet : Une première réunion à laquelle les élus étaient conviés s'est tenue en Mairie, une prochaine est programmée pour le 21 février prochain à 14 Heures. Elle sera essentiellement consacrée au « classement » des anciens bâtiments à usage agricole. Les conseillers sont invités à consulter les plans en Mairie.
- FOYER RURAL : la « livraison » est prévue pour la fin du mois de juin. Le Maire propose son inauguration les 13, 14 et 15 juillet :

- Soirée du 13 : apéritif dinatoire ouvert à l'ensemble de la population,
- Journée du 14 : spectacles divers,
- Journée du 15 : inauguration officielle avec les élus et personnalités officielles.
- CHANTIER « JEUNESSE et RECONSTRUCTION » : le Maire propose une reconduction de l'opération sur le site d'Entraigues du 29 juillet au 18 août 2012 pour la somme de 3 000 €. Par 1 abstention, 2 voix contre et 10 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord pour la reconduction du projet évoqué et autorise le Maire à signer la convention avec le responsable de l'association précitée.
- VENTE DU BOIS A ENTRAIGUES : Le Maire donne le résultat de l'offre à laquelle deux personnes ont répondu : Messieurs Hervé RATAIL (offre à 08 €) et Robert CHAUVET (offre à 10 €). Le Conseil décide de donner son accord à Robert CHAUVET, l'exploitation devant être terminée avant le 30 juin 2012. Le site devra être nettoyé et débarrassé des résidus de la coupe.

Pierre MOINS demande le déplacement de la boîte à lettres vers les escaliers qui conduisent au bureau de Poste. Ce nouvel emplacement devrait permettre un accès plus pratique aux usagers.

La séance est levée à 11 h 50.

Le Secrétaire, D. Cardenoux

Le Maire, J. R. Tournadre

CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2012 à 09 h 30 heures

Étaient Présents : Messieurs Jean-René Tournadre, Didier Cardenoux, Roger Vidal, Jean-Claude Dalmas (À Partir De 9 H 50), Patrice Martin, Guy Laborie, Pierre Moins, Michel Moulin, Stéphane Vessaire, Jean-Paul Papon, Robert Gominard (à partir de 9 h 40), Patrice Marion (à partir de 9 h 40), Lionel Brendani (à partir de 10 h 05) ; Mesdames Catherine Auguin (jusqu'à 12 h) et Aurélie Grégoire.

Catherine Auguin donne pouvoir à Pierre Moins à partir de 12 h).

Secrétaire de séance : Didier Cardenoux.

- ORDRE DU JOUR -

-1°- Approbation du compte-rendu de la dernière séance : Il est approuvé à l'unanimité.

-2°- vote des comptes administratifs 2011 : Ces derniers présentés sous la présidence de Roger Vidal ont été votés à l'unanimité et s'établissent comme suit :

-	Budget principal : excédent global de : +182 511.74 €		
	○ Section de Fonctionnement :		
	▪ Dépenses	469 739.17 €	
	▪ Recettes	602 901.89 €	
	▪ Résultat de L'exercice	+ 133 162.72€	
	▪ Résultat 2010 reporté	+ 187 306.83 €	
	▪ Résultat de Clôture	+ 320 469.55 €	
	○ Section d'Investissement :		
	▪ Dépenses	442 459.37 €	
	▪ Recettes	252 948.00 €	
	▪ Résultat de L'exercice	- 189 511.37 €	
	▪ Résultat 2010 reporté	+ 232 330.56 €	
	▪ Résultat de Clôture	+ 42 819.19 €	
-	État de restes à réaliser :		
	▪ Dépenses	333 108.00 €	
	▪ Recettes	162 331.00 €	

Cet état concerne les programmes suivants (en dépenses) :

Signalisation : 2 632.00 €; Éclairage public : 5 845.00 €; Église : 127 195.00 €; Extension du garage communal : 64 573.00 €; Combijeu + barnum 788.00 €; Aménagement du Gite de Sougealassouze 8 595.00 €; Travaux de réfection au Foyer Logement 2 782.00 €; Terrain Espèche 1 500.00 €; Réparations bâtiments 24 793.00 €; PLU 13 322.00 €; Signalisation + plaques de rues 1 468.00 €; Illuminations 1 840.00 €; Voirie 2011 57 775.00 €; Aménagement du champ de foire 20 000.00 €;

-	Budget eau : excédent global de : + 191 481.73 €		
	○ Section d'Exploitation :		
	▪ Dépenses	112 768.38 €	
	▪ Recettes	74 524.38 €	
	▪ RESULTAT DE L'EXERCICE	- 38 244.00 €	
	▪ Résultat 2010 reporté	+ 98 067.49 €	

- RESULTAT DE CLOTURE + 59 823.49 €
- Section d'Investissement :
 - Dépenses 49 445.35 €
 - Recettes 29 925.77 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 19 519.58 €
 - Résultat 2010 reporté + 151 177.82 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 131 658.24 €
- **État des restes à réaliser :**
 - Dépenses 135 332.00 €
 - Recettes 98 770.00 €

Cet état concerne les programmes suivants (en dépenses) :

- périmètres des captages d'eau 135 332.00 €

- **Budget assainissement : excédent global de :** + 5 662.52 €
 - Section d'Exploitation :
 - Dépenses 23 185.54 €
 - Recettes 24 477.87 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 3 466.12 €
 - Résultat 2010 reporté + 3 735.12 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 5 027.45 €
 - Section d'Investissement :
 - Dépenses 22 309.90 €
 - Recettes 18 843.80 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 3 466.10 €
 - Résultat 2010 reporté + 1 927.40 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 3 488.75 €
- **État des restes à réaliser :**
 - Dépenses 270 372.00 €
 - Recettes 276 276.00 €

Cet état concerne la maîtrise d'œuvre d'assainissement du Bourg et ses travaux.

- **Budget CCAS : excédent global de :** + 718.69 €
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses 484.00 €
 - Recettes 366.36 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 117.64 €
 - Résultat 2010 reporté + 836.33 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 718.69 €

3°- Vote des budgets primitifs 2012 : Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui réglementent l'élaboration d'un budget communal.

a- budget principal : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission des finances et du budget réunie le 13 mars dernier qui suggère les taux et tarifs suivants :

- Vote des trois Taxes : Une augmentation des tarifs du mètre cube de l'eau et de l'assainissement s'avérant indispensable, le Maire, en accord avec la commission des finances et du budget, propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes et le Conseil, après délibération, approuve cette suggestion. Ces derniers s'établissent comme suit :

TAXES	TAUX 2012 (%)	PRODUIT 2012	PRODUIT Supplémentaire par rapport à 2011
HABITATION	15.43	68 077 €	+ 3 132 €
FONCIERE BATIE	17.84	60 174 €	+ 2 195 €
FONCIERE NON BATIE	26.79	49 588 €	+ 884 €
TOTAL		177 839 €	+ 6 211 €

- Tarifs des repas au Foyer Logement au 1^{er} juillet 2012 : A l'unanimité, il est décidé d'augmenter les tarifs comme suit :
 Petit déjeuner : 1.70 €- Déjeuner : 5.00 €- Dîner : 3.50 €-
 Déjeuner pour les personnes non résidentes au Foyer Logement : 5.25 €

- Subventions aux associations : La somme globale de 11 840,00 € est votée à l'unanimité et se répartit comme suit :
Comité des Fêtes 2 500,00 €; ALS Besse/Egliseneuve (Foot) 300,00 €; OCCE (Coopérative Scolaire) 1 300,00 €; Les Amis d'Egliseneuve 500,00 €; ACIER 300,00 €; Anciens Combattants 300,00 €; Bouchon et Buron 1 000,00 €; Société de Chasse « La Montagnarde » 300,00 €; La Farandole du Temps 200,00 €; Association pour le don du sang 100,00 €; Collège de Besse 140,00 €; Club de l'Amitié 600,00 €; Amusa-Ti 200,00 €; La Boule à Zéro 300,00 €; Troupe de l'Escourdou 300,00 €

Mesdames Auguin et Grégoire ne trouvant pas justifié le versement de la subvention de 25 € à l'association des Conseillères Municipales, cette dernière n'est pas reconduite pour 2012,

Une subvention supplémentaire de 1 500 € est attribuée au Comité des Fêtes pour la journée des produits de la montagne prévue le 12 août prochain,

Une aide de 2 000 € sera attribuée à l'association qui prendra en charge l'organisation du concours départemental de la race Salers du 1^{er} septembre 2012,

Sur proposition du Maire, le Conseil renouvelle son engagement à étudier toute nouvelle demande de subvention déposée en cours d'année par une association porteuse d'un projet d'animation,

- Affectation des Résultats :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	192 511 €
Affectation à la couverture d'autofinancement (ligne 1068)	127 957 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	42 819 €
- Vote du Budget : Ce dernier, par 14 VOIX POUR et 01 VOIX CONTRE est approuvé et s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	772 214,00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	742 165,00 €

En dehors des « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 333 108,00 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

Travaux de grosses réparations de voirie	16 122,00 €
Acquisition d'un camion de marque NISSAN	25 700,00 €
Acquisition d'un lave-vaisselle	2 400,00 €
Voirie (FIC 2012)	213 000,00 €
Signalisation (amendes de police 2012)	3 000,00 €
Réparations en bâtiments	49 460,00 €
Réfection de la toiture du garage communal	6 400,00 €

La plupart de ces programmes donne lieu à des subventions de la Région et du Département, La Commune devra cependant avoir recours à l'emprunt (135 000 € en prévision).

b – Budget eau : Monsieur le Maire, avec l'accord de la commission des finances et du budget, propose une augmentation tarifaire du mètre cube et le Conseil, après délibération, par 12 VOIX POUR et 03 VOIX CONTRE décide de fixer le prix évoqué à la somme de 0,90 €

Pour répondre à la demande d'Aurélien Grégoire, l'opération de remplacement des compteurs défectueux est en cours et certains élus s'étonnent qu'elle ne soit pas terminée, Ils précisent que l'augmentation, déjà évoquée lors du vote du budget 2001, ne devait être votée qu'après l'opération ci-dessus évoquée terminée, ce qui n'est pas le cas, C'est la raison pour laquelle Patrice Marion vote contre cette proposition,

- Affectation des Résultats :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :
59 823,00 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'Investissement (ligne 001)
131 668,00 €
- Vote du Budget : Ce dernier, par 14 VOIX POUR et 01 VOIX CONTRE, est approuvé et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement :
133 733,00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement :
346 689,00 €

Ces travaux d'investissement correspondent aux périmètres de protection des captages et à la réfection des ouvrages ainsi qu'à un diagnostic du réseau,

c – Budget assainissement : Monsieur le Maire, avec l'accord de la commission des finances et du budget, propose une augmentation tarifaire du mètre cube et le Conseil, après délibération, par 13 VOIX POUR et 02 ABSTENTIONS, décide de fixer le prix évoqué à la somme de 0,90 €

- Affectation des Résultats :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 5 027,00 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 1 538,00 €
- Vote du Budget : Ce dernier par 14 VOIX POUR et 01 VOIX CONTRE est approuvé et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 28 406,00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 292 454,00 €

Ces travaux concernent essentiellement la maîtrise d'œuvre pour l'assainissement du Bourg et les travaux qui vont en découler (lotissement Elie Cleedel, RD 128 et chemin de ronde),

d – Budget du CCAS :

- Affectation des Résultats :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 718,00 €
- Vote du Budget : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 1 312,00 €

-4°- Astreintes Hivernales de Robert Chauvet : A l'unanimité, il est décidé d'accorder une indemnité d'astreinte à Robert CHAUVET au tarif de 109,28 €

-5°- Section De Moudeyre : Vente de deux parcelles à Fernand Lenegre : Didier Cardenoux fait état des résultats du référendum du 1^{er} mars 2012 : les électeurs de la section, par 04 VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE, se sont prononcés favorablement pour la vente des deux parcelles à Monsieur Lenegre, Reste à établir la convention définitive avec Monsieur Lenegre, Sur proposition de Didier Cardenoux, les élus décident d'attendre les intentions de Fernand Lenegre avant de concrétiser l'opération par acte notarié,

Le Maire rappelle que Madame Brendani n'a pas signé le document d'arpentage, ce qui retarde l'acte notarié accepté par les parties, Lionel Brendani indique qu'elle attend la venue des propriétaires de Cros de Moudeyre pour régulariser,

-6°- Maubourg : Régularisation de la vente à Lucienne Gayton : Le Maire rappelle la demande d'acquisition foncière de Lucienne GAYTON à Maubourg pour laquelle le Conseil avait donné un avis favorable le 20 octobre 2011, A ce jour, Lucienne GAYTON a vendu sa maison et les nouveaux propriétaires, Monsieur et Madame LEBOIS, souhaitent acquérir les portions du domaine communal précédemment demandées par Madame GAYTON, Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette opération qui se concrétisera dans les mêmes conditions que celles définies par la décision susvisée,

A l'unanimité, le Conseil approuve l'estimation dressée par le service des domaines pour la somme globale de 632 €

-7°- Gestion du Plan d'eau d'Entraigues : Michel Moulin fait part de l'arrêté préfectoral classant le plan d'eau d'Entraigues en enclos piscicole et fait état des droits et devoirs de la Commune, Le Maire fait part de ses difficultés rencontrées pour assurer la gestion de cet étang, La société de pêche refusant d'en assurer l'exploitation, l'association « La Boule à Zéro » s'est portée candidate et il propose la signature d'une convention, Le Conseil, ayant oui et après délibération, par 11 VOIX POUR et 04 ABSENTIONS donne son accord de principe pour douze mois,

-8°- SIEG : Éclairage Place De La Poste – Enfouissement Bt : Le Maire rappelle les travaux de voirie programmés en agglomération sur la RD 128, Ces derniers prévoient également l'enfouissement des réseaux France Télécom et de l'éclairage public, A ce jour, le devis proposé par le SIEG pour les travaux d'enfouissement de l'éclairage public s'élève à la somme TTC de 2 511,60 € la part communale s'élevant à la somme de 1 050,00 €

Le Conseil, ayant oui et après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis présenté qui s'élève à la somme de 2 511,60 € TTC,
- ACCEPTE la prise en charge communale de 1 050,00 €
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement des travaux ci-dessus évoqués et tout autre document administratif relatif à cette opération,

-8°- Composition du bureau de vote pour les Élections Présidentielles :

Président : Jean-René Tournadre (de 8 H à 13 H)

Suppléant : Didier Cardenoux (de 13 H à 18 H) ; 08 H – 10 H : Jean-Paul Papon et Patrice Martin ; 10 H – 12 H : Pierre Moins, Patrice Marion et Stéphane Vessaire ; 12 H – 14 H : Lionel Brendani et Roger Vidal ; 14 H – 16 H : Jean-Claude Dalmas et Michel Moulin ; 16 H – 18 H : Aurélie Grégoire et Michel Moulin,

Intervention de Robert Gominard qui demande à Monsieur le Maire pour quelles raisons le permis d'aménager en vue de l'implantation de 40 mobil-home au x Jardins d'Entraigues, déposé par Monsieur Renvoise, a été refusé,

Monsieur le Maire répond que les services de la DDT ont émis un avis défavorable à ce permis en raison d'un système d'assainissement insuffisant, Il a donc suivi les directives des services compétents, Cependant, il tient à préciser qu'il a reçu Monsieur Renvoise à sa demande en présence de Didier Cardenoux pour évoquer ce problème et qu'il lui a proposé d'acquérir les pompes de relevage, ce qui devrait solutionner cette demande d'extension,

Séance levée à 12 h 45,

Le secrétaire de séance, Didier Cardenoux
nadre

Le Maire, Jean-René Tournadre

CONSEIL MUNICIPAL **du 12 mai 2012 à 09 h 30 heures**

Étaient Présents : Messieurs : Jean-René Tournadre, Didier Cardenoux, Roger Vidal, Michel Moulin, Patrice Martin, Guy Laborie, Stéphane Vessaire, Jean-Paul Papon, Lionel Brendani (à partir de 10 h 35), Madame Aurélie Gregoire,

Etaient Absents :

- Excusés avec pouvoir : Lionel Brendani (pouvoir à Didier Cardenoux jusqu'à 10 H 35) Jean-Claude Dalmas (pouvoir à Jean-René Tournadre), Patrice Marion (pouvoir à Jean-Paul Papon),
 - Non excusés : Catherine Auguin, Pierre Moins, Robert Gominard,
- Secrétaire de séance : Didier Cardenoux,

ORDRE DU JOUR –

-1°- Approbation du compte-rendu de la dernière séance : Il est approuvé à l'unanimité,

-2°- FIC 2012 : listing des travaux : Le Maire fait état de la réunion de la Commission « Voirie-Eau-Assainissement » du 5 avril dernier qui a dressé l'inventaire des travaux à réaliser : entretien et réparation de la voirie communale de la rue du Bac, voie du cimetière, Place du Lavoir, portions de chemins de Graffauzeix (haut du village), Dressondeix, Contains, la Landie, l'Esclauzette, Pré Laval et busage des fossés, le tout pour la somme H, T de 178 042 € Ce listing est approuvé à l'unanimité,

-3°- Réfection d'un mur au cimetière : le devis de TTC 7 335,07 € de l'entreprise Chamoux, est accepté à l'unanimité,

-4°- Groupe scolaire : fenêtres du dernier étage : le devis qui s'élève à la somme TTC de 6 038,01 € dressé par l'entreprise MAGE, est accepté à l'unanimité,

-5°- Propositions d'emprunts : Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a fait l'acquisition d'un camion qui nécessite un emprunt, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander à la caisse du Crédit Agricole aux conditions de taux de l'institution en vigueur, l'attribution d'un prêt de 20 000 € au taux fixé à 3,10 % et dont le remboursement s'effectuera en 05 années par échéances constantes annuelles,

Il rappelle également que les travaux de grosses réparations de voirie 2011 ont fait l'objet d'une estimation complémentaire, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander à la caisse du Crédit Agricole aux conditions de taux de l'institution en vigueur, l'attribution d'un prêt de 30 000 € au taux fixé à 4 % et dont le remboursement s'effectuera en 10 années par échéances constantes annuelles,

D'autres estimations sont en attente et Monsieur le Maire est autorisé à contracter les deux prêts ci-dessus si ces dernières s'avèrent plus intéressantes,

-6°- Foyer Rural : tarifs de location de la salle : Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Foyer Rural est en cours de rénovation, Son inauguration étant prévue pour le 14 juillet prochain, il convient d'établir les tarifs de sa location à compter du 1^{er} juillet 2012,

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

Les tarifs ci-après s'entendent pour une journée de location

- Associations communales : Gratuit,
- Usagers locaux :
 - o particuliers :
 - Sans chauffage : 150 €
 - Avec chauffage : 200 €
 - o dans un but commercial ou lucratif :
 - Sans chauffage : 200 €
 - Avec chauffage : 250 €
- Usagers extérieurs :
 - o particuliers :
 - Sans chauffage : 250 €
 - Avec chauffage : 300 €
 - o dans un but commercial ou lucratif :
 - Sans chauffage : 300 €
 - Avec chauffage : 350 €
- Location pour un week-end : majoration de 100 €
- Location pour un week-end prolongé (vendredi + samedi + dimanche) : 150 €
- Location a la ½ journée sans chauffage : 50 €
- Location a la ½ journée avec chauffage : 100 €

Le dossier de demande de location devra comprendre :

- o Une convention d'utilisation des locaux signée par les deux parties,
- o Une attestation d'assurance couvrant la période de location,
- o Un chèque de caution d'un montant de 500 €(qui ne sera pas encaissé),
- o Un chèque d'arrhes d'un montant égal à 20 % du montant de la location,

Dans tous les cas, un état des lieux « entrée et sortie » sera dressé par un élu délégué (Jean-Paul Papon titulaire, Patrice Martin et Guy Laborie, suppléants) ou le Garde Champêtre,

En cas de dommages, le chèque de caution sera encaissé, Si le montant des dommages occasionnés est supérieur au montant de la caution, le supplément sera facturé,

La salle devra être rendue dans un parfait état de propreté, Dans le cas contraire, la somme de 100 €sera facturée à l'usager (particulier ou association),

10 H 35 : Arrivée de Lionel Brendani,

-7°- Mise en place du SPANC : désignation d' un mandataire de maitrise d' ouvrage :

Le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et sa décision du 08 septembre 2011,

Les communes d'Espinchal et de Chastreix étant intéressées par ce projet, il convient ce jour de désigner un mandataire intercommunal pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce schéma et percevoir pour leur compte les subventions correspondantes,

La mission du mandataire porte sur les éléments suivants :

- 1,- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ;
- 2,- Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre ; versement de la rémunération du maître d'œuvre ;
- 3,- Préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance de dommages ;
- 4,- Préparation du choix des entreprises ;
- 5,- Signature et gestion des marchés de travaux :
 - versement de la rémunération des entreprises ;
 - réception des travaux,

6,- Gestion financière et comptable de l'opération ;

7,- Gestion administrative ;

8,- Actions en justice et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions,

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité : DECIDE de nommer Jean-René Tournadre, Maire d'Egliseneuve d'Entraigues, mandataire pour la maîtrise d'ouvrage du SPANC,

-8°- Échange Guérin/Commune : Rectificatif ; sapin à couper : Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 10 décembre 2011 qui prévoit un échange entre la Commune et Jean-Michel Guérin, A ce jour, il convient d'apporter le complément suivant pour solder cette opération :

- la Commune cède la surface de 0 a 16 ca de la parcelle cadastrée AB 522 et la surface de 0 a 01 ca de la parcelle AB 545 à Monsieur Jean-Michel Guérin,

A l'unanimité, le Conseil :

- APPROUVE l'opération ci-dessus évoquée ;

- DIT que l'intégralité des frais est à la charge de Monsieur Jean-Michel Guérin;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération et notamment l'acte notarié,

Un entrepreneur sera contacté pour couper le sapin (Monsieur Serge MINET est pressenti),

Le Maire remercie Patrice MARTIN pour ses travaux de coupes et d'élagages au Riou-Cros qui ont ouvert l'espace des résidents du lotissement de la Longeix,

-9°- SIEG : Enfouissement Bp Place de la Poste : Le Maire rappelle les travaux de voirie programmés en agglomération sur la RD 128, Ces derniers prévoient également l'enfouissement des réseaux France Télécom et de l'éclairage public et ont déjà fait l'objet d'une délibération le 24 mars 2012,

A ce jour, un nouveau devis est proposé par le SIEG, Ce dernier s'élève à la somme TTC de 6 200,00 €H, T, soit un complément de 4 100,00 € par rapport au devis initial d'un montant de 2 100,00 €H, T, (délibération du 24-03-2012), ce qui laisse à la charge de notre commune un fonds de concours complémentaire de 2 050,00 €

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis ci-dessus présenté,
- ACCEPTE la prise en charge communale complémentaire de 2 050,00 €
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement des travaux ci-dessus évoqués et tout autre document administratif relatif à cette opération,

- 10° - Création d'un poste de garde champêtre chef :

Monsieur le maire informe l'assemblée que, Monsieur Marcel Chabreuil, Garde champêtre principal, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi de Garde Champetre Chef à temps complet à compter du 1^{er} juin 2012,
- DIT que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Garde Champetre Chef,

-11°- Emploi Communal : CAE (Nouveau contrat ou renouvellement) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur Anthony Mazeyrat bénéficie d'un Contrat d'Aide à l'Emploi depuis le 1^{er} janvier 2012 par l'intermédiaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique du Puy de Dôme, Ce dernier, établi pour une durée hebdomadaire de 20 heures et pour six mois, prendra fin le 30 juin prochain,

Il précise que Monsieur Mazeyrat donne entière satisfaction et que compte tenu des besoins de la Collectivité, il serait judicieux de renouveler le contrat ci-dessus évoqué mais à raison de 35 Heures et pour une durée de six mois, sachant que l'aide de l'Etat est plafonnée à 80 % sur 20 heures,

Le Conseil ayant ouï et après délibération :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs relatifs à ce contrat,

D'autre part, le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'améliorer le service d'entretien de la voirie et des espaces verts, il conviendrait de solliciter un nouveau contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et le Conseil, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 03 voix contre et 1 abstention, sollicite l'attribution d'un CAE, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin prochain,

Aurélié Grégoire précise que l'entretien des espaces verts est aléatoire et de courte durée, En cas de besoins urgents, la commune pourrait avoir recours à une entreprise spécialisée, Elle estime que l'emploi de Monsieur Mazeyrat dans les conditions ci-dessus évoquées devrait pouvoir répondre aux besoins et qu'il serait plus judicieux de bien l'encadrer,

Patrice Martin et Michel Moulin rétorquent qu'il s'agit là d'un contrat qui bénéficie d'une grosse prise en charge par l'État et par conséquent, qui ne coûte pratiquement rien à la Commune,

-12°- Droit a construire : Le Maire indique que la loi du 06 mars 2012 modifie le droit à construire, Ce texte vise à favoriser la densification des constructions en augmentant de 30 % les droits à construire pour une période de 3 ans, Au delà de cette mesure approximative inadaptée à la diversité des territoires en notamment à notre commune, le Conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite,

-13° Maison des Mystères : étude de faisabilité avec l'intervention de Monsieur Ricros : Le Maire fait état des diverses réunions qui se sont tenues pour lancer le projet de la Maison des Mystères sur le territoire communal (chaque élu disposant d'un dossier) et donne la parole à Monsieur André RICROS qui présente le projet, Avant tout, il convient de lancer une étude de faisabilité dont le coût est estimé entre 6 000 €et 10 000 €

Compte tenu :

- de l'intérêt de ce projet et de son impact au sein de l'espace communautaire,

- que la Communauté de Communes du Massif du Sancy se charge du montage du dossier et subventionne 60 % de cette étude,

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE de lancer l'étude ci-dessous évoquée,
- ACCEPTE la prise en charge de 40 % de son coût,

-14°- Organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012 :

Président : Jean-René Tournadre,

Suppléant : Didier Cardenoux ; 08 H - 10 H : Jean-Paul Papon, Patrice Martin ; 10 H – 12 H : Aurélie Grégoire et Michel Moulin ; 12 H – 14 H : Jean-Claude Dalmas et Lionel Brendani ; 14 H – 16 H : Robert Gominard et Pierre Moins ; 16 H – 18 H : Didier Cardenoux et Catherine Auguin ; Roger Vidal suppléera Jean-René Tournadre le 17 juin,

Le Maire précise que la commune ne fait plus partie de la 4^{ème} circonscription mais de la 3^{ème} « Clermont Montagne » et que Monsieur Louis Giscard d'Estaing, candidat, assurera une permanence en mairie le 21 mai prochain de 14 h 30 à 15 h 30,

Dans le cadre des « Jeux Intervillages » et à la demande de Jean-Paul Papon, la pompe à bras sera prêtée à la commune d'Espinchal,

D'autre part, le local du CCAS sera prêté au Comité des Fêtes pour stoker du matériel,

La séance est levée à 11 h 45,

Le secrétaire, D, Cardenoux

Le Maire, J, R, Tournadre

Réunion du conseil municipal du 30 juin 2012 à 09 h 30 heures

Étaient Présents : Messieurs : Jean-René Tournadre, Didier Cardenoux, Jean-Claude Dalmas, Roger Vidal, Michel Moulin, Patrice Martin, Robert Gominard, Guy Laborie, Jean-Paul Papon, Patrice Marion (à partir de 10 h 10).

Étaient Absents : Excusés avec pouvoir : Catherine Auguin (pouvoir à Patrice Martin) ; Non excusés : Aurélie Grégoire, Lionel Brendani, Pierre Moins, Stéphane Vessaire. Secrétaire de séance : Didier Cardenoux.

- ORDRE DU JOUR -

-1°- **Approbation du compte-rendu de la dernière séance** : approuvé à l'unanimité.

-2° - **Institution des bureaux de vote à compter du 1^{er} mars 2013** : Le Maire rappelle que le bureau de vote de la commune est situé dans l'enceinte de la mairie et que son accessibilité demeure difficile aux personnes à mobilité réduite. C'est la raison pour laquelle il propose son transfert au restaurant scolaire favorisant ainsi l'accès aux P. M. R. Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition susvisée et décide de fixer le siège du bureau de vote de la commune au restaurant scolaire qui se trouve à proximité de la mairie à compter du 1^{er} mars 2013.

-3°- **Instauration de la PAC** (Participation pour l'Assainissement Collectif) au 01-07-2012 : Le Maire informe que la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) est remplacée par une Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles neufs ou existants soumis à obligation de raccordement. Son montant ne doit pas dépasser 80 % du coût de l'assainissement autonome diminué du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire prévue par l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique.

M. le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1311-7 du Code de la Santé Publique et le Conseil Municipal, après avoir délibéré **décide** à l'unanimité :

- d'instituer la Participation pour l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} juillet 2012,
- de fixer un montant unique forfaitaire de PAC à 600 € pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes à raccorder à l'exception de celles disposant d'une installation d'assainissement individuelle conforme aux normes.

-4°- **Avis sur la remise en état de l'ancien chemin des Aveix** : Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de remise en état du site dans le cadre du renouvellement et de l'extension de la carrière des Aveix.

-5°- **Proposition de rachat du gîte équestre + enclos** : Le Maire informe l'Assemblée que le Gîte Équestre et la parcelle cadastrée A 1 130, vendus à M. Renvoise en 2005 pour la somme de 34 988 €, sont en vente pour la somme de 170 130 € et propose leur acquisition. Robert Gominard s'oppose au projet estimant que la commune dispose déjà de bâtiments inexploités nécessitant des travaux de rénovation conséquents (gîte de Sougea, Arche, CCAS...). Il rappelle aussi le projet de vente des pompes de relevage resté en suspend et que M. Renvoise semble aujourd'hui disposé à acquérir. Compte tenu de

ces éléments, compte tenu du prix affiché (170 130 €), près de 5 fois celui d'acquisition en 2005 (34 388 €) le projet est abandonné. Didier Cardenoux est mandaté pour contacter M. Renvoise afin d'envisager la vente des pompes.

10 h 10 : Arrivée de Patrice Marion

-6° - **Arbres au square** : Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil, par 10 voix pour et 01 abstention :
DECIDE, pour des raisons de sécurité, de couper les deux sapins du square Henry Andraud.
DIT que ces derniers seront coupés à l'automne prochain et qu'au préalable, les guirlandes festives seront déposées pour décorer la façade du groupe scolaire-mairie.
DIT que de nouveaux arbres - dont les essences restent à déterminer - seront replantés.

-7° - **Ouverture de crédits** : Les travaux de voirie d'une partie de la route de Picherande (entre le Crédit Agricole et le Foyer Rural) nécessitent des crédits supplémentaires pour la somme de 21 500 € et le Conseil, à l'unanimité, décide de voter les crédits ci-dessus évoqués. Ces derniers sont couverts par l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole (délibération du 12-05-2012).

-8° - **Organisation de l'inauguration du foyer rural** : Le Maire donne le détail du déroulement des festivités organisées pour l'inauguration du Foyer Rural :

- samedi 14 juillet à partir de 14 h 30 : Animations gratuites : Entrée Libre
 - 15 H : « La Poule rousse » par Carole-Anne Servagnat
 - 16 H : « Les Boudins » par la Troupe de l'Escourdou,
 - 18 H : « Dernières nouvelles des Volcans par l'association « L'Auvergne Imaginée »,
 - 19 H : Apéritif dinatoire offert par la Municipalité avec ambiance musicale.
- dimanche 15 juillet à 11 h : Cérémonie officielle d'inauguration :
 - 12 H : vin d'honneur offert par la Municipalité,
 - 13 H : Repas officiel sur invitation, ambiance musicale.

-9° - **Projet de charte 2013-2025 du parc naturel régional des volcans d'auvergne** :

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la charte révisée du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes (incluant les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne),
- de demander le renouvellement de l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

-10° - **SIEG : nouvelles adhésions** : Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Éclairage Public,
- Prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Éclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2013.

-11° - **Tenue vestimentaire du garde champêtre** : Les nouvelles fonctions de Garde Champêtre Chef de Marcel Chabreuil nécessitent une nouvelle tenue vestimentaire et le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 81.03 € à Marcel Chabreuil pour son nouvel équipement.

-10° - **Informations diverses** :

- 4 juillet à 14 H : ouverture des plis pour le contrôle des ouvrages de l'assainissement.
- 10 juillet : 10 h 30 : réunion de la commission « voirie-eau-assainissement » pour l'étude diagnostic du réseau d'eau.
- 18 juillet : 9 h 30 : réunion pour le PLU avec M. François Descoeur.
- 25 juillet : 11 h 30 : 10^{ème} journée du livre au Foyer Rural.
- 26 juillet : RV à Sougea. Visite de la tourbière animée par un agent du Parc des Volcans – prévoir un pique-nique.
- 30 juillet : 11 h : pot d'accueil de l'association « Jeunesse et Reconstruction ».

Intervention de Patrice Marion qui propose de programmer les réunions du Conseil un autre jour que le samedi matin et notamment en soirée ce à quoi le Maire répond que le samedi matin s'emble convenir à la majorité des élus et que leur fréquence, quatre par semestre, demeure suffisante.

Intervention de Jean-Claude Dalmas sur le concours agricole de la Race Salers : Il précise que le Maire a soutenu son projet depuis le début et qu'une réunion préparatoire est programmée pour le 13 juillet prochain à 20 H. L'ensemble des élus y est convié ainsi que les Présidents des diverses associations. Une convocation leur sera adressée. D'autre part, une réunion des éleveurs est prévue le 10 août prochain.

La séance est levée à 11 h 15.

Le secrétaire, D. Cardenoux

Le Maire, J. R. Tournadre

FESTIVITÉS DU 2^{ème} SEMESTRE 2012

À Égliseneuve d'Entraigues

MOIS	JOURS PERIODES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
JUILLET	06	Repas dansant au Foyer Rural	Fête Patronale des 7 Frères avec le Comité des Fêtes
	07	Bal au Foyer Rural	
	08	Fête Patronale des 7 Frères – Feu d'artifice	
	09	Jeux pour enfants	
	09	concours de Pétanque	La Boule à Zéro
	14	Cocktail dinatoire au Foyer Rural : Concert – spectacles – théâtre	Commune + Associations
	14	Inauguration du Foyer Rural	
15			
	25	10 ^{ème} Journée du Livre au Foyer Rural	Les Amis d'Egliseneuve
	27	Brocante	
	16-07 au 16-08	Exposition de photos de classes du siècle dernier, salle de la Mairie	
AOÛT	04	Journée « Portes ouvertes »	Club de l'Amitié
	12	Journée « Les Richesses de nos Montagnes »	Comité des Fêtes + associations diverses
	?	Concert chorale au Foyer Rural	Club de l'Amitié
	10-07 au 10-08	Expositions picturales à l'Arche	ACIER + Amis d'Egliseneuve
	12-08 au 25-08	Expositions « Albert MONIER »	?
SEP-TEMBRE	1 ^{ER}	37 ^{ème} Concours départemental de la race Sallers	Commune + Associations
	?	Sancybérie au Foyer Rural	?
OCTOBRE	14	Loto au Foyer Rural (matinée)	Club de l'Amitié
	31	Bal au Foyer Rural	Comité des Fêtes
NOVEMBRE	04	Loto au Foyer Rural (matinée)	Bouchon et Buron
	17	Concours de belote au Foyer Rural (soirée)	Club de l'Amitié
	24	Bal des « Catherinettes » au Foyer Rural	Comité des Fêtes
DECEMBRE	1 ^{ER}	Téléthon au Foyer Rural (journée)	Diverses Associations
	08	Marché de Noël au Foyer Rural (journée)	Bouchon et Buron

Florilège photographique du 1^{er} semestre 2012



Le 29 mars 2012 un nouveau camion Nissan a remplacé l'ancien Renault qui avait atteint l'âge de la réforme. Désormais la flotte municipale est forte de 4 véhicules en bon état.

Tout au long du 1^{er} semestre les travaux de rénovation de l'église se sont poursuivis. La préservation du patrimoine communal reste une des priorités de la municipalité..

Sur la photographie on distingue, derrière le balcon, le magnifique appareil de pierres d'un des murs de l'église Saint-Austremoine.



Le réseau d'adduction d'eau ayant subi des avaries il a fallu que les employés municipaux interviennent pour colmater les fuites et réparer les canalisations.

Le 24 mai les Amis d'Égliseneuve s'étaient donné rendez-vous aux Cascades pour leur repas annuel. Salle pleine et bonne humeur garantie.



Florilège photographique du 1^{er} semestre 2012

2012 marqua le 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Le 19 mars une cérémonie de commémoration fut organisée au monument aux morts. Ici l'on voit le Président de l'Association des Anciens Combattants, Guy Cagnant, déposer une gerbe en compagnie de Jean-René Tournadre, maire d'Égliseneuve d'Entraigues .



Le 6 mars 2012 un véritable magicien, poète, musicien, Évariste Champion s'est arrêté à Égliseneuve d'Entraigues où il a visité l'école et donné, pour le plus grand plaisir de tous, un spectacle fait de poésie et de musique sur le thème des rochers de l'Artense.

Jean-René Tournadre est retourné à l'école mais cette fois-ci c'était pour faire la lecture aux enfants. C'est avec intérêt, parfois aussi avec un peu de perplexité, que ceux-ci ont écouté l'étrange histoire du Chat Machin.



La « maison de la sorcellerie » Premières réflexions sur le concept par son promoteur, André Ricros



Depuis la nuit des temps l'homme entretient des rapports irrationnels avec le monde dans lequel il vit.

Aujourd'hui encore, des pratiques discrètes voire secrètes persistent dans le quotidien de nombre d'entre nous et ces mêmes pratiques semblent être en pleine expansion. La rationalité qui nous entoure et qui forme l'essentiel de nos pensées et de nos visions du monde ne comble pas l'intégralité des questions que les Hommes se posent et pour lesquelles ils trouvent des formes de réponse excessivement variées.

Le projet qui consiste à donner une réalité à toutes ces pratiques, qu'elles soient de guérison ou de maléfice pourraient se concrétiser autour d'un concept marketing qui utiliserait le mot le plus porteur dans le panel du vocable qui entoure ces pratiques : la *sorcellerie*.

Ce projet devrait tout d'abord être en appui sur une masse d'informations très importante prenant en compte des travaux de collectage sur le terrain Auvergnat ainsi qu'un fonds documentaire qui, à lui seul, pourrait illustrer les différents aspects du sujet à traiter.

Il s'agira de rassembler des éléments disparates et complémentaires des savoirs populaires traitant d'une manière générale de l'*ésotérisme*.

Sous ce terme pourrait être abordées ou traitées toutes les approches liées aux manières de guérir les gens et les animaux que ce soit par les plantes, la radiesthésie, les formules magiques... etc. Par ailleurs, le savoir des sourciers et d'autres pratiques similaires pourraient être incluses dans ce projet. A partir de cette première approche il serait possible d'intégrer les phénomènes plus complexes que sont ceux rattachés aux jeteurs de sorts et à ceux qui les retire.

Ce projet n'a pas vocation à créer un espace muséographique supplémentaire mais un lieu d'interprétation voire de sensation. Si ce même projet peut s'inscrire dans un lieu qui renforce le thème, la magie du sujet pourrait alors se trouver renforcé par la magie du lieu.

Il semble qu'un tel projet pourrait être réalisé sans images animées mais donner à vivre par l'intermédiaire de sons, d'ambiances particulières et d'objets afin de renforcer le côté mystérieux du sujet.

En fait, il semble nécessaire de tout mettre en œuvre pour que le lieu donne corps à l'objet traité. Il apparaît donc qu'il faille échapper à tout traitement conventionnel et de plus, trouver si possible, un lieu en marge de la société pour se rapprocher ainsi de la réalité des pratiques évoquées.

Par ailleurs, il serait également souhaitable d'échapper à un parcours scénographique conventionnel et s'orienter vers un projet qui s'ouvre avec discrétion et puissance mettant en évidence tout ce qui nous échappe et qui, en même temps nous rattrape puisque ces éléments semblent être partiellement en nous.

Ce même projet devait interroger les rapports qu'ont les Hommes avec le surnaturel ou du moins avec tout ce qui les dépassent sachant que l'époque que nous traversons renforce ces phénomènes d'attractivités pour ses savoirs ou ses savoir-faire.

En fait, tout individu nourri des rapports plus ou moins ambigus avec certains aspects du sujet qui nous occupe que ce soit en laissant agir en lui des actes fatalistes ou en faisant appel aux diverses personnes qui, des rebouteux, aux médiums en passant par l'apposition des mains ou les coupeurs de feux sont relativement sollicités par nos semblables et bien intégrés dans notre société.

Il serait donc préalablement souhaitable de réfléchir à la manière dont pourrait être conçue la forme à donner à un tel sujet. L'originalité de cet objet semble devoir échapper à une présentation conventionnelle qui diminuerait l'impact sur ceux qui pourraient effectuer la démarche d'aller au devant de ce lieu consacré à ces approches que l'humanité porte en elle depuis ses origines.

L'originalité du concept à mettre en œuvre ne devrait avoir de modèle que l'originalité de ceux qui avaient ou qui ont encore cette connaissance.

De la prédiction aux grigris, on touche à des fondements de la pensée des hommes, à leur vision du monde et aux croyances ensevelies qu'ils véhiculent à travers les âges pour qu'elles parviennent jusqu'à nous non comme une connaissance abstraite à observer mais comme un pouvoir à exercer.

Une Maison des Mystères.... à Égliseneuve d'Entraigues, dans le Massif du Sancy par Jean-René Tournadre, maire, porteur du projet

Comment est né ce projet ?

Lors d'une rencontre, début août 2011, avec André Ricros venu à Égliseneuve d'Entraigues animer une soirée musicale et contée. Au cours du repas d'avant scène, il m'a fait part d'un projet qu'il avait en tête : réaliser une « maison de la sorcellerie ».

Aussitôt, je lui ai dit que nous avons à Égliseneuve un local inoccupé et pour lequel j'étais en recherche d'affectation. Ce bâtiment dénommé l'arche nous est apparu comme répondant parfaitement à ce projet.

Le 20 octobre 2011, j'ai évoqué ce projet au Conseil Municipal qui a délibéré favorablement.

Lors d'une réunion suivante de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, j'ai formulé cette idée à l'assemblée en indiquant que ce projet s'inscrivait dans le cadre du développement touristique et culturel du territoire ; il a reçu un accueil positif.

Avec l'arrivée des cinq communes nouvellement adhérentes et notamment d'Espinchal, Compains et Le Valbelex, cette réalisation rééquilibrerait le potentiel touristique en direction du Cézallier, vaste espace venant s'ajouter au territoire du Sancy et en plein centre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

L'arche est une ancienne grange-écurie, au cœur du bourg d'Égliseneuve, à côté de la maison des cinq fromages AOP d'auvergne et du bureau du tourisme de la Communauté de Communes du Sancy.

Ce bâtiment est composé au rez-de-chaussée, côté place du marché, d'une vaste écurie pavée à l'ancienne, et d'une grange dont le sol et la charpente ont été rénovés en 1998, s'ouvrant à l'étage de plein pied sur le champ de foire, vaste parc de stationnement.

Quels espaces mystères ? Quelques exemples et suggestions !

A l'étage, des expositions temporaires et une salle de conférence. Un regroupement des pratiques des guérisseurs dans des pièces équipées : médecine humaine : arrêt des hémorragies, du feu (brûlures), du mal de dents, des verrues, soins rebouteux, médecine animale : vaches et chevaux etc.

J'ai répertorié 18 personnes ayant un don de guérisseur à Égliseneuve. Il est évident qu'il convient d'élargir les recherches au niveau du territoire de la communauté de Communes pour cerner le plus de pratiques possibles, tant actuelles qu'anciennes.

Je me souviens de récits de mon grand-père concernant tel personnage qui pouvait faire lever une vache malade et la remettre sur pied alors qu'elle était couchée et agonisante.

La recherche de personnes mémoires sera importante.

Un salon de diseurs de bonne aventure, de cartomanciennes, un autre dédié à la radiothérapie, aux sourciers, à la géobiologie, etc., un autre espace des ondes telluriques, des courants d'eau, des lieux sensibles aux maladies, avec pratique du pendule, des baguettes, etc.

Il existe sur le territoire des lieux bien connus, tels que : pierres levées et autres sites qui peuvent faire l'objet de visites découvertes.

Au rez-de-chaussée, dans cette salle sombre et en pisa, un parcours ludique pourrait conduire le visiteur dans le monde des jeteurs de sorts, des loups garous, des fantômes et autre bête du Cézallier.

Je pense que ce projet peut apporter un plus à notre Communauté de Communes du Sancy et qu'il s'inscrit dans le développement de l'offre touristique et culturelle.

Il doit être reconnu par les habitants du territoire et entraîner un engouement des touristes par le côté unique de sa conception.

Il peut être considéré comme unique sur le plan régional, voire national.



La vie associative

Association des Anciens Combattants

NOTRE MONUMENT AUX MORTS.

Peu nombreux avant la guerre de 1914-1918, le traumatisme provoqué par la « grande guerre », car sur 8 millions de mobilisés, il y eut 1 400 000 morts, 3 millions de blessés pour une population totale de 40 millions d'habitants fit qu'à partir de 1918 les communes avec l'appui du gouvernement décidèrent d'ériger des monuments à la mémoire des jeunes hommes qui avaient fait le sacrifice de leur vie pour la défense de la Patrie.

Notre monument officiellement inauguré le 26 juillet 1925 mais certainement construit en 1920*. Il illustre bien cet esprit puisque sur sa partie en façade on peut lire successivement de haut en bas :



1914-1918

Patrie

A la mémoire glorieuse

des enfants de

Égliseneuve

morts pour la France.

Sur les deux façades latérales sur deux plaques de marbre sont gravés les noms des cent Égliseneuveois morts au combat durant la guerre de 1914-1918 .

Ce monument était à l'origine surmonté d'une statue d'un militaire en tenue de combat, capote, casque, bandes molletières et fusil Lebel, le fameux « *POILU* » dont on avait voulu perpétuer la mémoire. Ces statues fabriquées en série, moulées en pierre reconstituée ont mal supporté l'usure du temps. Aussi dès le 22 août 1948 le conseil municipal se préoccupait de sa dégradation et le 24 avril 1949 passait commande de l'actuel monument, une pyramide gravée d'un coq gaulois en bas relief dressé fièrement sur un casque à pointe symbole de l'ennemi prussien** et faisait ajouter une plaque à la mémoire des douze Égliseneuveois disparus durant la guerre de 1939-1945.

G. Cagniant

*Je remercie mon ami J. Bernard qui a aimablement mis à ma disposition le résultat des recherches qu'il avait effectué sur ce sujet.

**Dans un prochain article je reviendrai sur la symbolique des monuments aux morts.

La vie associative

Association des amis d'Egliseneuve.

L'année a débutée par le partage de la galette des Rois, entre une trentaine de convives. La météo du mois de février, a dissuadé nos amis Égliseneuvois de Dordogne et du Puy de Dôme, de nous rejoindre pour la journée « Eglise-neige », cette journée a été annulée.

Du 15 juillet au 15 août, salle de réunion de la mairie, seront exposées les photographies de groupes scolaires du siècle dernier, photos préalablement exposées lors de la célébration du centenaire de l'école communale.

Nous nous retrouverons donc, début juillet, pour notre voyage annuel, ensuite pour la 10ème Journée du livre le 25 juillet, et la visite des sites Horizons début août.

L'association participera à la manifestation du 12 août, en organisant un concours de saucisses de pommes de terre, elle participera également au concours de la race Salers en septembre.

Le club de l'amitié.

Comme à l'accoutumée, l'année commença par le partage de la galette des Rois; lors des derniers jeudi de février, avril et juin, ce fut la célébration des anniversaires de membres du club. Le samedi 12 mai, le concours de belote, dans la salle du club, réunit 28 équipes, dans une bonne ambiance. Le jeudi 24 mai, ce furent plus de cinquante convives, qui partagèrent le repas de printemps à l'auberge des Cascades.

Lors du deuxième semestre 2012, notre journée « portes ouvertes » est prévue le samedi 4 août, et la chorale de Condat, sera à l'affiche dans la deuxième quinzaine de ce même mois d'août

Un voyage est prévu au début de l'automne.

ACIER

La journée des Égliseneuvois 2012.

Les Égliseneuvois de France, une cinquantaine environ, se sont retrouvés ce samedi 28 avril, au pied de la bastide de Cordes sur ciel, la « ville aux cent ogives ». Par la Grande Rue, très montante, chacun à son rythme put découvrir un patrimoine architectural exceptionnel des XIIIè et XIVè siècles, très bien entretenu.

Plusieurs portes fortifiées, de différentes enceintes, furent franchies, avant d'arriver au cœur de la citadelle, et chacun put admirer les façades, en grès de salles, de nombreuses constructions gothiques, en particulier les maisons du grand Fauconnier, du grand Veneuret du grand Écuyer.

A midi trente, tous se retrouvèrent sous la halle du XIV è siècle, et les conversations de « retrouvailles » allèrent bon train, et se poursuivirent, de plus belle, lors du déjeuner. L'après midi, le car et quelques voitures prirent la route, plein ouest, vers le château de Bruniquel, construit sur le bord d'une falaise escarpée, dominant de cent mètres, le confluent de la Vère et de l'Aveyron. Ce château a servi de cadre au film « le vieux fusil », où jouaient Romy Shneider et Philippe Noiret.

A 17 h, tous se séparèrent pour rejoindre, les uns la Dordogne, les autres le Puy de-Dôme; en espérant se retrouver, l'an prochain, pour d'autres découvertes.

J. Bernard

La leçon de patois

Batizavon ve Lizà Neivà (Batezavon)

Naïssou : P'en co l i à de monde pe là plassà !

Joséphine : É voai, batizon là petiotà de le cabretaire.

Hortense : D'ijaz la fenna ! Cau cou ei le gros, bei le brave chapeî ?

Joséphine : Ma le couneisseis pa ? Cou ei l'onclhi de Paris, ei pa maleirou, vai faire en boun peiri !

Naïssou : Coumà l'apèlon que là petiotà ? *Joséphine*: Octavie, coumà sà grandà...

Hortense : Tià l'Eugène, en retar coumà toujou ;

Eugène : Ei mancà là prejeirà, ma ï serai pe là festà !

Naïssou : Te souvèneis : cand batezéron l'einà ? Aion tùa là trejà.. ;

Eugène: O sur que m'en souvène... Tri jou de bombà é de sautà rossà.
Ï demouravà ma là coudenà a choniâ.

Hortense: Creze bian que le touné érà voeide, é le bedo télamen ple que chabéraz dien le mémà lei (leit).

On baptisait à Égliseneuve

N : Pour une fois, il y a du monde sur la place !

J : Et oui, on baptise la petite du joueur de cabrette

H : Dites les femmes ! Qui c'est le gros avec le beau chapeau ?

J : Mais, tu le connais pas ? C'est l'oncle de Paris ; il n'est pas malheureux, il fera un bon parrain !

N : Comment on l'appelle cette petite ?

J : Octavie, comme sa grand-mère

H : Voilà Eugène, en retard comme toujours

E : J'ai manqué la prière, mais j'y serai pour la fête !

N : Tu te souviens quand on a baptisé l'aîné ? on avait tué la truie

E : Ah sûr que je m'en souviens ... trois jours de bombe et de fête. Il ne restait plus que la couenne à ronger

H : Je crois bien que le tonneau était vide, et le bedeau tellement saoul que vous avez fini dans le même lit.



Chronique du temps passé

Comme promis, lors du précédent courrier, voici la copie de la lettre écrite à Mr d'Eury, Intendant d'Auvergne, par le Sieur Besserre, son subdélégué à Besse le 20 avril 1723, sur les tragiques événements survenus à la cure d'Egliseneuve, en septembre, octobre 1722 et février 1723:

« *Monsieur, j'ay vu la lettre que Mrs le Curé et Vicaire d'Egliseneuve près Condat ont écrit à M. Leblanc avec les procez verbaux que le juge des lieux a dressé au sujet des insultes et menaces qui leur ont été faites, et je m'ensuis informé le plus exactement qu'il m'a été possible sans que personne se soit apperçu pour quoy je le faisois; il n'est que trop vray que tout ce qui est contenu dans la lettre et les procez verbaux est véritable, et c'est un scandale continuel et public qui se passe à ce sujet dans ce lieu d'Egliseneuve.*

Les nommez Papon et Marret prestres de celieu ont pris une telle indignation contre ce curé qu'ils ne peuvent le souffrir il y a eu plusieurs procez criminels au Presidiat de Riom contre les sieurs Papon et Marret on m'a même assuré qu'ils auraient été jugés en faveur du curé et qu'il n'aurait pas eu le moyen de le faire expédier, ils ont eu aussy des affaires à l'officialité ou devant Mr. l'Evesque, ce Papon qui était vicaire d'Egliseneuve lorsque le curé d'aujourd'hui est venu, n'a rien oublié pour troubler ce curé et dans ses fonctions et autrement il a voulu estre son vicaire malgré luy et tous ses mauvais traitements, Marret s'est joint souvent avec luy pour l'inquieter davantage et entraine de ce que le curé les avait fait interdire de confesser dans sa paroisse ils ont redoublé leurs mauvaises manières, le curé fut obligé de prendre un vicaire etranger qui est le sieur Rode, l'un de ceux qui a écrit à Mr Leblanc c'est ce qui les a mis au desespoire, quoque ce vicaire fut un parfait honneste homme et que presque toute la paroisse s'interessa pour luy il a été pourtant obligé de quitter la paroisse et de se retirer chez luy et tout le monde convient qu'il a très bien fait car infailliblement il aurait été assassiné, de sorte que le curé n'est que seul et que leurs dernières festes de pasque il a été très embarrassé et n'a pas confessé la moitié de la paroisse, il n'ose pas s'exposer d'aller administrer les sacrements dans les villages eloignez de la paroisse sans une bonne escorte tous les voisins gemissent de ces desordres et la plus grade partie de la paroisse si on n'y remedie au plutost on en verra de facheuses suites. J'ay l'honneur V O. »

Comme on le voit le Sieur Besserre était une langue de vipère, prêt à recourir aux accusations les plus graves et, il semblerait, les moins fondées car, que l'on sache, aucun vicaire n'a jamais été assassiné à Egliseneuve d'Entraigues.



SAMEDI 1ER SEPTEMBRE 2012

37^{ème} Concours Départemental de la race de Salers Égliseneuve d'Entraigues



Le 1^{er} septembre 2012 aura lieu, pour la troisième fois sur notre commune, le 37^{ème} Concours Départemental de la race de Salers. Les deux fois précédentes remontent à 1977 et 1989. Quant au concours de 2003, qui devait lui aussi se dérouler à Égliseneuve d'Entraigues, il avait été annulé pour cause de sécheresse et d'une prudence sanitaire peut-être excessive.

Pour cette année, la perspective d'une sécheresse n'étant pas d'actualité, le 1^{er} septembre ce sont quelques 200 têtes de bétail de la race de Salers présentées par une vingtaine d'éleveurs qui se retrouveront sur le foirail réaménagé pour l'occasion. Le fleuron de la race Salers du Puy-de-Dôme sera jugé dans quelques 16 sections par huit éleveurs sélectionneurs Salers venant du Cantal, bien sûr, mais aussi d'autres départements (Haute Loire, Allier, Cher, etc.). Nul doute que cette année encore, leur travail sera ardu pour classer des animaux dont certains ont participé ou participeront aux grandes compétitions de la race : Concours National Salers, Sommet de l'Élevage, voir le S.I.A de Paris.

Le Concours départemental de la race de Salers est l'une des manifestations agricoles majeures de notre région et attire de nombreux éleveurs du Puy-de-Dôme (17.400 têtes de bétail réparties dans 950 élevages*) mais aussi des départements limitrophes voire de toute la France. Ce rassemblement d'animaux de qualité permet de constater l'évolution de la sélection des reproducteur Salers de notre département. Un grand moment de rencontres aussi pour de nombreux amateurs de la race Salers qui viennent attirés par la qualité de la présentation.

Ce sont donc 3.000 à 4.000 visiteurs qui devraient converger vers notre commune. Accueillir tant de participants n'est pas, on s'en doute, une mince affaire et tant le syndicat des éleveurs Salers, chargé d'assurer le déroulement de la compétition, que la commune à qui incombe l'intégralité de la logistique d'accueil (parking, restauration, sécurité etc.) auront fort à faire. Cela demande une organisation forte et l'implication de nombreux bénévoles.

Sur l'initiative de Jean Claude Dalmas, les responsables d'associations de notre commune se sont rencontrés. Il a été décidé la création du Comité inter-association égliseneuvois afin de mettre en commun des moyens humains et financiers pour l'organisation du concours. Les associations, mais également les particuliers désirant participer à la réussite de cette journée pourront adhérer au Comité qui a tenu sa première réunion le 12 juillet. Toutes les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître auprès du Comité.

* Données provenant du site EDE Puy-de-Dôme http://www.ede63.com/index.php?option=com_content&view=article&id=28

DIMANCHE 12 AOÛT 2012

1^{ère} Journée des Saveurs et Savoir-faire de montagne



Programme et animations

Toute la journée (de 9h00 à la fin d'après-midi)

Environ 40 exposants sur les saveurs et savoir-faire de nos montagnes: Fromages, viandes (salers), charcuteries, miel, tommes, plantes et herbes, Musique, danses folkloriques et Contes Auvergnats (Rdc de l'Arche)

Expo-conférences "**Lacs d'Auvergne et légendes du Pavin**" au foyer rural

Michel Meybeck, Directeur de recherche au CNRS

10h00 : Les lacs de montagne

14h00 et 16h00 : Les lacs autour d'Egliseneuve et le Pavin

Exposition photos "Albert Monier" (Rez-de-chaussée de l'Arche)

Exposition chiens de chasse (Foirail)

Démonstration chiens de berger sur Oies et Moutons (Foirail)

Exposition chevaux de trait Comtois (Foirail) et vaches "Salers" (Foirail)

Atelier fabrication de Saint-Nectaire

Atelier démonstration de taille de lauzes et ardoises

Artisanat sur bois, fer, pierre, poteries, sculptures, dentelles, etc...

Transport et promenades en calèches

Structure gonflable (Château) (gratuit) pour les enfants (Square)

Tir à l'arc (gratuit) pour tous (Square)

Déroulé de la journée

- 9h00 Ouverture des exposants
- 11h00 Concours Saucisses de pommes de terre
- 11h30 Inauguration officielle
- Toute la journée:
Buvette / Barbecue / Frites
Spécialités locales: 'Lou Pava d'Entraïgues', Pompes
- 18h00 Pièce de théâtre "Les Boudins" par la troupe de l'Escourdou (Foyer rural)
- 19h30 Tirage de la tombola
- 20h00 Barbecue musical
- 22h00 Spectacle pyrotechnique (Foirail)

DOSSIER :

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, en particulier celle de l'eau, grâce à une épuration avant rejet.

La loi sur l'Eau de 1992 distingue deux grands modes d'assainissement : collectif et non collectif.

L'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 6 mai 1996, complété par l'arrêté du 07 septembre 2009.

« Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. »

Les textes réglementaires

Responsabilités des particuliers : Selon l'article L.1331-1 du Code de la santé publique (C.S.P.), les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ;

A - doivent être dotés d'un dispositif A.N.C.,

B - celui-ci doit être maintenu en bon état de fonctionnement par l'occupant.

L'assainissement individuel doit donc être conçu, implanté et entretenu de manière à ne pas présenter de risques :

C - de contamination des êtres vivants, notamment l'homme et les animaux,

D - de pollution des eaux, notamment celles faisant l'objet d'usages particuliers (eau d'alimentation, baignade...)

Rôle des communes

Selon les articles L.2224-8, 9, 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'arrêté du 07 septembre 2009, les communes doivent :

1. Assurer la police de la salubrité publique (L.2212-2),
2. Délimiter des zones réservées à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif,
3. Mettre en place avant le 31 décembre 2005 le service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.),
4. Réaliser les contrôles de conformité demandés à l'occasion d'une cession de propriété (Grenelle 2 mis en place au 01 janvier 2011).
5. La loi sur l'eau impose aux collectivités avant fin 2012, la réalisation d'un diagnostic initial des dispositifs d'assainissement non collectif pour les habitations existantes.

« Un DTU constitue un cahier des clauses techniques types applicables contractuellement à des marchés de travaux de bâtiments. » Il a pour objet de préciser les règles de l'art relatives à certains ouvrages de traitement des eaux usées domestiques de maisons d'habitation individuelle jusqu'à dix pièces principales. Le DTU peut être consulté en mairie.

« L'implantation des dispositifs de traitement doit respecter une distance minimale d'environ cinq mètres par rapport à l'ouvrage fondé et de trois mètres par rapport à toute limite séparative de voisinage et de tout arbre ou tous végétaux développant un système racinaire important. »

Le choix de la filière assainissement doit prendre en considération les paramètres suivants :

- l'aptitude des sols,
- le recueil de l'ensemble des données concernant la structure du sol, l'hydromorphie (types de sols) et la topographie (forme du sol),
- la perméabilité du sol,
- le niveau et nature du substratum rocheux,
- la pente du terrain...

Les mots croisés de Christian Dekimpe

QUI VEUT LA PLACE ?

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	■				■											■
2					■											■
3	■		■	■	■	■		■		■		■				
4				■			■		■		■		■			
5			■				■					■				
6	■			■			■		■		■		■		■	■
7				■												
8	■		■									■				
9	■														■	
10								■	■						■	
11	■			■			■			■				■		
12	■		■		■		■					■		■		
13					■											
14	■						■									
15	■	■														■

HORIZONTAL

HORIZONTAL

- 1 Parti Politique - En France, essai réussi par le PS -
- 2 Utilisée pour représenter le plus grand nombre de courants
- 3 Article étrangé - Processeur d'audio
- 4 Nation - Réseau de chercheurs en sciences sociales - personnel
- 5 Pronom - Apte à être élu - Adverbe
- 6 Démonstratif - Conjonction
- 7 A obtenu le nombre de voix - Élections
- 8 Homme d'état - Constitué en 1905 par la fusion de 2 partis
- 9 Participe au dépouillement - Période
- 10 Nécessaire pour faire voter une loi - Prénom
- 11 Parti - terminaison au féminin - Note - Les militaires le faisait souvent -
- 12 Connu -
- 13 Fermée pendant la durée du vote - Elle est nationale, générale voire constituante
- 14 Légume confite dans du vinaigre - Parfois décevants
- 15 Ensemble de textes juridiques

VERTICAL

- A Avant tout le monde - Vu
- B Les débuts d'une caisse sociale - Règle - un pas retourné - Registre
- C Office de tourisme d'aquitaine - un petit peu bête une fois - Cabinet de recrutement - Nouveaux animaux de compagnie
- D Grand-père - Thé anglais - Une grande sonde envoyée sur Mars - Hormone naturelle, d'actualité.
- E Celle du beau-pré relie deux pièces d'un navire - route
- F Élections -
- G 1ère radio de France - Bourg des Combrailles situé près de la source du Sioulet.
- H Deux romain - Paresseux - Liste dans le chapeau - Pour une mélodie chantée on lui rajoute A
- I Suite de voyelles et consonnes - Celui de Marianne est souvent avec M. Le Maire. Filiale de la Banque Postale
- J Période - Personnel - Loi relative aux libertés et responsabilités des universités - A pour entraîneur Olivier Froemer
- K Eue à la naissance - Défense militaire en déroute - Avoir au passé simple
- L Ile - Relie - Ville d'Aveyron célèbre pour son pont mais remué ici.
- M On l'a choisi - Entrelacer des fils - Nouveau système de chronométrage
- N David Goudreault le fait très bien - Version Française - Carte
- O Paradis - Structure musicale d'Ariège - Liaison
- P Intentions de vote

Solution pour la grille publiée dans le précédent Courrier

— SOLUTION :

ON SE JETTE A L'EAU

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	A	S	S	A	I	N	I	S	S	E	M	E	N	T	■
2	F	A	■	M	O	U	■	R	S	A	E	L	I	■	N
3	F	I	L	E	T	■	P	■	■	U	R	E	T	R	E
4	L	■	A	N	■	R	L	F	■	■	■	C	■	U	T
5	U	■	C	■	V	I	A	■	G	O	U	T	T	E	■
6	E	N	■	E	U	V	N	■	A	■	C	R	O	S	■
7	N	E	U	F	■	I	■	E	V	A	S	I	O	N	S
8	T	E	■	F	L	E	U	V	E	■	A	C	■	T	U
9	■	■	S	O	U	R	C	I	E	R	■	I	L	E	S
10	R	U	I	S	S	E	A	U	■	U	P	T	I	S	■
11	T	U	Y	A	U	■	■	M	O	I	S	E	■	■	■

Artistes en herbe



Photo et texte de Dominique Wintrebert

Jeudi 14 juin a eu lieu à La Chaux de Régeat, près d'Égliseneuve d'Entraigues, l'inauguration de l'œuvre de Nicolas Momein, « 23 habitants au km² », présentée dans le cadre de l'action culturelle annuelle « Horizons » Art et Nature en Sancy, événement dont le succès va croissant au fil des années. Sur le plateau de l'Artense, au flanc sud du Sancy, l'horizon se dégage comme à l'infini simplement souligné au Sud par la ligne continue des Monts du Cantal... Nous pouvons compter sur ces « artistes en herbe » pour, à grands coups de langues, sculpter les 30 colonnes de blocs de sel pour en faire des chefs d'œuvre de notre Artense.

Avec cette œuvre originale et le Concours départemental de la Race de Salers qui aura lieu le 1^{er} septembre au foirail, Égliseneuve d'Entraigues mérite vraiment, au moins pour 2012, le titre honorifique de centre national d'excellence pour ce si bel animal.